

revivre, de la manière la plus heureuse, la plus aimable, et même d'une façon très dramatique, l'admirable figure de Mgr Bourget, tout jeune enfant, écolier, prêtre, évêque.

Poésie lyrique, éloquence, drame, musique, délicate et fine satire de certains travers des temps actuels s'y fondaient dans un ensemble harmonieux et captivant.

Aussi bien les auteurs de cette jolie représentation ont-ils reçu de grands éloges de la part de NN. SS. Bruchési et Bégin qui, avec Mgr Duhamel, avaient voulu, en la circonstance, s'unir aux pères jésuites et à leurs élèves pour honorer le nom béni de Mgr Bourget.

ARBITRAGE EPISCOPAL

NOS lecteurs n'ont pas oublié l'émotion générale causée, il y a quelques mois, par la triste nouvelle de l'écroulement de la cathédrale de Nicolet.

Cette église qui promettait d'être un des plus beaux monuments religieux du Canada, n'était pas encore complètement achevée, lorsqu'un des piliers s'est écroulé, en emportant avec lui la plus grande partie de l'édifice.

On a naturellement cherché, dès les premiers jours, à établir sur qui devait retomber la responsabilité d'une telle catastrophe.

Les ouvriers furent interrogés; des experts, architectes et ingénieurs, furent requis d'examiner la qualité des matériaux ainsi que la façon dont ils avaient été employés; mais après bien des enquêtes et bien des expertises, il devint évident qu'aucune solution à l'amiable n'était possible.

L'affaire menaçait d'être portée devant les tribunaux, et d'y traîner en longueur.

Mgr Moreau, le vénérable évêque de Saint-Hyacinthe, est alors intervenu. Il proposa de soumettre le litige à un tribunal d'arbitrage, composé de Nos Seigneurs les archevêques d'Ottawa, de Québec et de Montréal.

Cette proposition fut acceptée par les parties intéressées, c'est-à-dire : d'une part, par la corporation épiscopale de Nicolet, et d'autre part, par les entrepreneurs de l'édifice écroulé, MM. Paquet et Godbout.

De chaque côté, on s'engageait en même temps, par acte légal, à

reconnaître

Il fut n

contester la

pourrait le

de dommag

La cause

gneurs Duk

ayant par c

c'est à lui q

Deux sav

étaient char

de Nicolet.

Trois aut

MM. Lussie

Paquet et G

Le procès

et d'autre, s

Deux séance

Une trentain

Quelques

et les débats

Son Excel

passage à M

Kingston, et

Boniface, ont

témoins.

Les « aimab

texte sténogra

tises, ainsi qu

compromis, ill

ties en cause.

bec, voulut au

du tribunal, c

Nos lecteurs

unique dans le

ment n'échapp

développemen

C'est une no

qui existent, d

plus élevées de